

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA LOIRE

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

NUMERO 64

NOVEMBRE 2017



# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**



# SOMMAIRE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 NOVEMBRE 2017

- **Délibération numéro 17-03-011**                      L'élection des vice-présidents et des membres  
du bureau ..... Page 1
- **Délibération numéro 17-03-012**                      Les délégations de compétences du conseil  
d'administration auprès du bureau et du président ..... Page 5
- **Délibération numéro 17-03-013**                      L'élection des membres de la commission d'appel  
d'offres..... Page 10
- **Délibération numéro 17-03-014**                      La désignation des membres des diverses instances  
consultatives..... Page 13

# **DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **REUNION DU 22 OCTOBRE 2017**

- **Décision numéro 17-13-076** L'attribution du marché relatif à l'acquisition d'un module d'entraînement sur feux réels au bois.....Page 21
- **Décision numéro 17-13-077** L'avenant de transfert au marché de travaux de construction du centre d'incendie et de secours d'Andrézieux-Bouthéon – lot 10 plâterie, plafonds, peinture.....Page 23
- **Décision numéro 17-13-078** La proposition de parts sociales dans la société d'économie mixte d'informatique et de gestion des Côtes d'Armor.....Page 29
- **Décision numéro 17-13-079** La remise des pénalités de retard pour la restructuration du CTA CODIS.....Page 31
- **Décision numéro 17-13-080** Le projet de convention relative à la coopération des équipes spécialisées nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) des SDIS de la Haute Loire et de la Loire.....Page 33

## **ARRETE A CARACTERE REGLEMENTAIRE**

- Arrêté portant délégation de signature du Président du conseil d'administration... Page 35
- Arrêté portant constitution du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Loire..... Page 40



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2017 -

### DELIBERATION

Numéro 17 - 03 - 011

#### Délibération n° 1 : L'élection des Vice-présidents et des membres du bureau.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 24 octobre 2017 s'est réuni le 10 novembre 2017 à partir de 14 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (20 membres présents et 2 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

#### Présents :

Mesdames Corinne BESSON-FAYOLLE – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Brigitte MASSON – Pascale OFFREY – Séverine REYNAUD – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Bernard PHILIBERT – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Pierre VERICEL – Georges ZIEGLER.

#### Excusés :

Madame Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) ; Monsieur Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY).

## Exposé du rapport effectué par le Président,

En application d'une délibération du conseil d'administration en date du 5 décembre 2013, la représentation des différentes collectivités territoriales et établissements publics au sein de l'assemblée est fixée de la manière suivante jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux (2020) :

- *Communes* : 7 représentants. Ils ont été élus en 2014, après le renouvellement des conseils municipaux.
- *Roannais agglomération* : 1 représentant. Il a été désigné en 2014 par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, après les dernières élections des représentants communautaires.
- *Département* : 14 représentants. Ils viennent d'être désignés par l'assemblée départementale réunie le 16 octobre 2017.

Comme indiqué dans le rapport numéro 2, le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses compétences au bureau dont les membres doivent être élus.

La présidence du conseil d'administration est exercée de droit par le Président du conseil départemental, qui peut toutefois déléguer cette fonction à un membre de l'assemblée. C'est ce qui a été fait cette année encore avec la désignation de Monsieur Bernard Philibert pour occuper cette fonction.

Il convient néanmoins de procéder à **des élections pour désigner les autres membres de l'exécutif composant le bureau du conseil d'administration.**

En effet, en plus du Président, le bureau comprend 3 vice-présidents et éventuellement un 5<sup>ème</sup> administrateur. La présence de ce 5<sup>ème</sup> membre pourrait être confirmée comme lors des précédentes mandatures.

A cette occasion, le code général des collectivités territoriales (article L1424-27) précise « *qu'un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale* ».

En outre, depuis 1999, les fonctions de président et de vice-président peuvent être indemnisées par l'établissement public (article L 1424 – 27 du code général des collectivités territoriales).

Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales donne la possibilité à l'établissement public de procéder au remboursement des frais de déplacement et de séjour pour l'ensemble des administrateurs (article R 1424 – 17).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le budget primitif 2018 permettrait de financer ces mesures en vigueur sous les précédentes mandatures.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 13/11/2017



Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer sur les points suivants :



- ⇒ Les élections des 3 Vice-présidents et du 5ème membre du Bureau,
- ⇒ L'indemnisation des administrateurs.



**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le conseil d'administration prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau du conseil d'administration sera composé du Président, de trois Vice-présidents ainsi que d'un cinquième administrateur n'ayant pas qualité de Vice-président.

**Article 2 :**

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Marianne DARFEUILLE, Conseillère départementale du canton de Feurs, a été élue première Vice-présidente du Conseil d'administration à l'unanimité.

**Article 3 :**

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude GIRAUD, Maire de la commune de Montrond les Bains, a été élu deuxième Vice-président du Conseil d'administration à l'unanimité.

**Article 4 :**

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Georges DRU, Vice-président du Roannais agglomération, a été élu troisième Vice-président du Conseil d'administration à l'unanimité.

**Article 5 :**

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude LIOGIER, Adjoint au Maire de Saint-Etienne, a été élu cinquième membre du Bureau du Conseil d'administration à l'unanimité.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 13/11/2017

**Article 6 :**

En application des dispositions législatives, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'indemniser les fonctions de président et de vice-présidents. Les indemnités pour l'exercice des fonctions de président et de vice-président seront donc déterminées par référence au barème prévu pour les indemnités des conseillers généraux par l'article L 3123-16, dans la limite de 50 % pour le président et de 25 % pour les vice-présidents.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé que les frais de déplacement et de séjour supportés par les administrateurs à l'occasion des réunions du conseil d'administration seront remboursés dans les conditions prévues par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements dans la fonction publique territoriale.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	<b>22</b> <b>(dont 2 pouvoirs)</b>
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	<b>0</b>
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	<b>0</b>

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Bernard PHILIBERT



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2017 -

### DELIBERATION

Numéro 17 - 03 - 012

**Délibération n° 2 : Les délégations de compétences du conseil d'administration auprès du bureau et du Président.**

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 24 octobre 2017 s'est réuni le 10 novembre 2017 à partir de 14 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (20 membres présents et 2 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Corinne BESSON-FAYOLLE – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Brigitte MASSON – Pascale OFFREY – Séverine REYNAUD – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Bernard PHILIBERT – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Pierre VERICEL – Georges ZIEGLER .

Excusés :

Madame Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) ; Monsieur Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY).



*2 : Dans le domaine de l'organisation opérationnelle :*

- ⇒ Avis préalable à l'arrêté préfectoral portant règlement opérationnel du SDIS
- ⇒ Avis préalable à l'arrêté préfectoral portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR). 
- ⇒ Approbation des règlements fonctionnels des formations opérationnelles spécialisées,
- ⇒ Demande de remboursement des frais d'intervention,
- ⇒ Définition des principes d'indemnisation des dommages matériels subis par les agents professionnels et sapeurs-pompiers volontaires dans l'exercice de leurs missions,

*3 : Dans le domaine du personnel :*

- ⇒ Modalités de répartition des primes et indemnités des agents professionnels,
- ⇒ Approbation du règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires,
- ⇒ Revalorisation du taux d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre des conventions avec leur employeur,
- ⇒ Approbation du plan de formation des sapeurs-pompiers et des agents des filières administrative et technique,
- ⇒ Approbation des tableaux d'effectifs dans le respect du volume des emplois créés et de l'enveloppe budgétaire arrêtés par le conseil d'administration,
- ⇒ Approbation du temps de travail des personnels et du régime de service des sapeurs-pompiers professionnels.
- ⇒ Approbation des taux de promotion aux différents grades de la fonction publique territoriale,
- ⇒ Approbation des modalités de reversement des sommes correspondant aux titres restaurants périmés.
- ⇒ Attribution de gratifications exceptionnelles aux stagiaires,
- ⇒ Attribution d'indemnisation des vacataires.

*4 : Dans le domaine de l'équipement :*

- ⇒ Réforme, cession à titre onéreux et don de matériels,
- ⇒ Approbation du plan d'équipement des matériels, dans le respect de l'enveloppe budgétaire votée par le conseil d'administration,
- ⇒ Approbation des APD (avant-projet définitif).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 13/11/2017

*5 : Dans le domaine des marchés publics :*

⇒ Approbation des marchés et des accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € HT, des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable, leurs avenants et décisions de poursuivre dans la limite des crédits inscrits au budget,

⇒ Décision de résiliation des marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € HT,

⇒ Attribution des marchés publics de maîtrise d'œuvre passés après concours,

⇒ Approbation des bilans des marchés,

⇒ Décisions relatives aux demandes de recours gracieux dans le cadre des pénalités dues en application d'un marché public d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € HT,

⇒ Approbation des conventions constitutives de groupement de commandes, leurs avenants, décisions de reconduction et de résiliation.

*6 : Dans le domaine des conventions :*

⇒ Approbation des conventions conclues à titre onéreux, leurs avenants, décisions de reconduction et de résiliation, et qui permettent soit la perception de recettes par l'établissement public, soit le règlement de dépenses.

⇒ Définition des conventions avec le comité de gestion de l'action sociale, l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire et le comité national d'action sociale,

*7 : Dans le domaine des contentieux :*

⇒ Décision d'ester en justice devant toute juridiction en qualité de demandeur ou défendeur,

⇒ Décision de recourir à l'arbitrage, au comité consultatif de règlements amiables des litiges, au médiateur de la république.

⇒ Approbation d'une convention de transaction,

*8 : Dans le domaine de l'exécution budgétaire :*

⇒ Approbation des admissions en non-valeur des recettes qui ne peuvent pas être recouvrées,

⇒ Décisions relatives à la déclaration de déchéance quadriennale.

*9 : Dans le domaine patrimonial :*

⇒ Approbation des conventions de cession à titre gratuit ou onéreux, de rétrocession, de location et de mise à disposition de biens immobiliers,

⇒ Approbation des durées d'amortissement des biens.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017  
à 10h00**Article 2 :**

Le conseil d'administration a décidé de déléguer auprès du Président du conseil d'administration – les compétences suivantes :

⇒ Négociation et signature des emprunts destinés au financement des investissements dans les limites prévues par le budget,



⇒ Renégociation de la dette existante (refinancement par le biais d'un nouvel emprunt, renégociation du contrat existant, échange des conditions financières du contrat par un contrat de SWAP) et signature des contrats issus de cette procédure, dans le respect des crédits votés par l'assemblée,

⇒ Négociation et signature de contrats de crédit revolving destinés notamment, à la gestion de la trésorerie zéro,

⇒ Négociation et signature de lignes de trésorerie destinées à gérer les encours de caisse dans le cadre de l'exécution du budget,

⇒ Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics dont le seuil est inférieur à 90 000 € hors taxes,

⇒ Fixation des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts,

⇒ Approbation des conventions passées à titre gratuit, ainsi que leurs avenants, décisions de résiliation et de reconduction.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	<b>22</b> (dont 2 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	<b>0</b>
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	<b>0</b>

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire

Bernard PHILIBERT





## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2017 -

### DELIBERATION

Numéro 17 - 03 - 013

#### Délibération n° 3 : L'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 24 octobre 2017 s'est réuni le 10 novembre 2017 à partir de 14 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (20 membres présents et 2 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

#### Présents :

Mesdames Corinne BESSON-FAYOLLE – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Brigitte MASSON – Pascale OFFREY – Séverine REYNAUD – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Bernard PHILIBERT – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Pierre VERICEL – Georges ZIEGLER .

#### Excusés :

Madame Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) ; Monsieur Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY).



Vu le rapport présenté par le Président, **Accusé certifié exécutoire**  
 Le conseil d'administration prend la décision suivante par le préfet : 13/11/2017

Publication : 13/11/2017

**Article unique :**

Le conseil d'administration a décidé de fixer la composition de la commission d'appel d'offres de la façon suivante :



Membres titulaires	Membres suppléants
- Georges DRU	- Joseph FERRARA
- Claude GIRAUD	- Fabienne PERRIN
- Colette FERRAND	- Valérie PEYSSELON
- Luc FRANCOIS	- Michel ROBIN
- Claude LIOGIER	- Nadia SEMACHE

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	<b>22</b> <b>(dont 2 pouvoirs)</b>
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	<b>0</b>
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	<b>0</b>

Le Président du conseil d'administration  
 du service départemental d'incendie et de secours  
 de la Loire

Bernard PHILIBERT





## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2017 -

### DELIBERATION

Numéro 17 - 03 - 014

#### Délibération n° 4 : La désignation des membres des diverses instances consultatives.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 24 octobre 2017 s'est réuni le 10 novembre 2017 à partir de 14 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (20 membres présents et 2 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

#### Présents :

Mesdames Corinne BESSON-FAYOLLE – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Brigitte MASSON – Pascale OFFREY – Séverine REYNAUD – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Bernard PHILIBERT – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Pierre VERICEL – Georges ZIEGLER .

#### Excusés :

Madame Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) ; Monsieur Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY).



Vu le rapport présenté par le Président,  
Le conseil d'administration prend la décision suivante :



**Article unique :**

La représentation du conseil d'administration du SDIS de la Loire est effectuée - pour toute la durée de la mandature - selon les modalités définies en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	<b>22</b> <b>(dont 2 pouvoirs)</b>
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	<b>0</b>
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	<b>0</b>

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire

Bernard PHILIBERT

## La représentation du Conseil d'administration



### I – Le comité technique (CT).

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Nadia SEMACHE
2	- Marianne DARFEUILLE	- Colette FERRAND
3	- Claude GIRAUD	- Clotilde ROBIN
4	- Georges DRU	- Michel ROBIN
5	- Claude LIOGIER	- Jean-Claude REYMOND
6	- Luc FRANCOIS	- Jean-Yves BONNEFOY

### II – Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Pierrick COURBON
2	- Marianne DARFEUILLE	- Fabienne PERRIN
3	- Claude GIRAUD	- Jean-Yves BONNEFOY
4	- Georges DRU	- Michel ROBIN
5	- Claude LIOGIER	- Colette FERRAND
6	- Luc FRANCOIS	- Olivier GAULIN
7	- Jean-Claude REYMOND	- Pascale OFFREY

**III - La commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie C.**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Nadia SEMACHE
2	- Luc FRANCOIS	- Pierre-Jean ROCHETTE
3	- Marianne DARFEUILLE	- Claude LIOGIER
4	- Colette FERRAND	- Solange BERLIER

**IV - La commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie B.**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Claude LIOGIER
2	- Luc FRANCOIS	- Nadia SEMACHE
3	- Marianne DARFEUILLE	- Clotilde ROBIN

**V – La commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie A:**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 13/11/2017

	TITULAIRE	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Luc FRANCOIS



**VI – La commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels (CAP SPPNO) de catégorie C.**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Jean-Yves BONNEFOY
2	- Marianne DARFEUILLE	- Valérie PEYSSELON
3	- Nadia SEMACHE	- Pascale OFFREY
4	- Claude LIOGIER	- Pierre-Jean ROCHETTE
5	- Luc FRANCOIS	- Pierrick COURBON

**VII – Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Bernard PHILIBERT	- Pascale OFFREY
2	- Nadia SEMACHE	- Pierrick COURBON
3	- Luc FRANCOIS	- Jean-Yves BONNEFOY
4	- Georges DRU	- Olivier GAULIN
5	- Jean-Claude REYMOND	- Pierre-Jean ROCHETTE
6	- Claude LIOGIER	- Valérie PEYSSELON
7	- Claude GIRAUD	- Clotilde ROBIN
8	- Marianne DARFEUILLE	- Michel ROBIN

## VIII – La commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Luc FRANCOIS	- Claude LIOGIER
2	- Fabienne PERRIN	- Nadia SEMACHE



## IX – La commission départementale de réforme spécifique aux sapeurs-pompiers professionnels et aux personnels administratifs et techniques.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	- Luc FRANCOIS	- Bernard PHILIBERT
		- Michel ROBIN
2	- Fabienne PERRIN	- Claude GIRAUD
		- Nadia SEMACHE

## X – Le comité national de l'action sociale (CNAS).

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	- Claude GIRAUD	- Marianne DARFEUILLE

## XI – Le musée des sapeurs-pompiers de la Loire.

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	- Jean-Claude CHARVIN	- Jean-Claude REYMOND

**XII – Le centre de gestion de la fonction publique de la Loire.**

	TITULAIRES	TITULAIRES
1	- Claude LIOGIER	- Brigitte MASSON
2	- Fabienne PERRIN	- Bernard PHILIBERT

